



CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

RÉGLEMENTATION DE L'AUDIT DE CALIBRE MONDIAL

RAPPORT ANNUEL 2017

Message du président du conseil d'administration

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) réglemente les auditeurs de sociétés ouvertes canadiennes. Ce travail contribue à renforcer la confiance des investisseurs dans l'intégrité de l'information financière. Des états financiers dont la grande qualité est assurée par des audits de grande qualité favorisent la stabilité de nos marchés financiers. Le conseil d'administration du CCRC supervise la façon dont le CCRC réglemente les cabinets qui audient des sociétés ouvertes et veille à ce que celui-ci mène ses activités avec efficacité et efficience.

Même si les interventions du CCRC l'année dernière ont incité les cabinets d'audit à renforcer leurs initiatives d'amélioration de la qualité, la constance dans l'exécution des audits demeure un défi. La direction a exploré ce que les cabinets et le CCRC devraient faire de différent pour ancrer les améliorations de la qualité dans les pratiques des cabinets. Le conseil d'administration soutient pleinement l'initiative du CCRC de perfectionner sa méthode d'inspection en mettant davantage l'accent sur l'évaluation des systèmes de gestion de la qualité des cabinets. Cette réorientation sera complétée par des inspections de dossiers axées sur la validation des constatations à l'égard de ces systèmes. Davantage d'information sur cette nouvelle approche vous est présentée plus loin dans le présent rapport.

En 2017, alors qu'il en était à la deuxième année d'application de son plan stratégique triennal, le CCRC a accompli des progrès dans la mise en œuvre de ses cinq impératifs stratégiques :

Bâtir une équipe très performante

Nous avons élargi nos objectifs de recrutement, amélioré la formation des leaders et revu notre système de gestion de la performance en 2017. Nous continuerons en 2018 de cultiver le talent et d'attirer de bons éléments de sorte à bénéficier du savoir-faire nécessaire pour mettre à exécution notre méthode d'inspection en évolution et continuer nos inspections de dossiers.

Ancrer davantage l'évaluation et l'atténuation des risques dans la culture du CCRC

Nous avons revu notre cadre d'évaluation des risques d'entreprise en adoptant les principes du COSO. Nous allons étendre son application en 2018 afin de pouvoir continuer d'exercer une gestion adéquate de nos risques.

Continuer de perfectionner nos inspections

À l'automne 2017, nous avons mené au sein des Quatre Grands cabinets un projet pilote sur notre nouveau modèle d'inspection afin de nous aider à mettre au point et à perfectionner notre approche tandis que nous continuons de travailler avec les cabinets pour améliorer leurs pratiques de surveillance de la qualité. Nous commencerons la mise en œuvre du nouveau modèle auprès des Quatre Grands cabinets au cours du cycle d'inspection de 2018.

Produire de l'information de leadership éclairé pratique et pertinente

En 2017, nous avons publié de l'information à l'intention des comités d'audit d'entreprises œuvrant dans des secteurs variés et avons contribué à l'amélioration des normes d'audit et du processus d'établissement des normes d'audit. Nous prévoyons de publier des documents sur des questions nouvelles comme l'évaluation complète des missions d'audit, l'utilisation de l'analyse de données et les indicateurs de la qualité de l'audit (IQA).

Mieux faire connaître et comprendre les questions relatives à la qualité de l'audit à l'ensemble des parties prenantes

Le CCRC continue de travailler de près avec les comités d'audit et de leur fournir de l'information pour les aider à exercer leur rôle de surveillance de l'auditeur – ces démarches nous ont valu des commentaires positifs. Nous avons élargi notre champ d'action en nous tournant vers les comités d'audit d'émetteurs assujettis à moyenne capitalisation. Nous

continuerons de privilégier cette approche en 2018 et de publier de l'information et les pratiques exemplaires qui ressortent de nos initiatives tels que les travaux sur les IQA réalisés auprès d'émetteurs et de cabinets d'audit choisis.

En janvier 2018, le conseil d'administration a accueilli Carol Paradine comme nouvelle directrice générale du CCRC, position qu'elle occupe officiellement depuis le 1^{er} mars. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur le leadership de Carol, qui fera en sorte que le CCRC demeure un organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial, maintenant son orientation sur la mise en œuvre de mesures d'amélioration de la qualité des audits au Canada.

Le conseil d'administration souhaite remercier Brian Hunt pour ses neuf années de service à titre de directeur général et son immense contribution à bâtir l'organisme au fil des ans. Nous sommes ravis que M. Hunt demeure en fonction à titre de président de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) jusqu'à la fin de son mandat en avril 2019, avec le soutien du CCRC.

Je tiens également à remercier mes collègues administrateurs ainsi que l'ensemble des membres de l'équipe de direction et des membres du personnel du CCRC pour leur contribution à l'amélioration de la qualité de l'audit au Canada au cours de la dernière année, et j'anticipe avec plaisir les nouveaux progrès qui seront réalisés en 2018.

Le président du conseil d'administration,



Nick Le Pan

Message du directeur général


Chaque année, le CCRC inspecte tous les cabinets comptables dont la clientèle est constituée d'au moins 100 sociétés ouvertes. Les inspections que nous avons menées en 2017 auprès des 14 cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle (ces cabinets et leurs affiliés étrangers auditant environ 99,5 % des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière) indiquent une diminution générale des constatations importantes par rapport à l'année précédente; cependant, la qualité de l'audit a été inégale. La majorité des constatations importantes du CCRC a nécessité de la part des cabinets d'audit la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires visant à vérifier si un retraitement des états financiers lié à une erreur significative était nécessaire. Les autres constatations ont nécessité des ajouts au dossier d'audit afin de démontrer que le cabinet avait obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble important d'opérations.

Dans son rapport public annuel sur les inspections réalisées auprès des Quatre Grands cabinets (Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l.), qui est paru en novembre 2017, le CCRC fait état d'une amélioration globale de la qualité, mais revient, une fois encore, sur le manque de constance dans la réalisation des audits. Bien que les résultats découlant des inspections menées auprès des dix autres cabinets inspectés annuellement (quatre cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale et six grands cabinets régionaux qui, collectivement, auditent un peu plus de 1 % de l'ensemble des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière) indiquent une amélioration globale, ces cabinets, à l'instar des Quatre Grands, sont toujours aux prises avec des difficultés liées au manque de constance dans la réalisation des audits. Trois des quatre cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale se sont améliorés, alors qu'un cabinet a continué d'éprouver des difficultés. Une diminution des constatations importantes découlant des inspections a été notée dans les six grands cabinets régionaux, dont la qualité de l'audit s'est améliorée en général par rapport à l'année précédente. (Pour plus d'information, veuillez consulter notre rapport 2017 sur les inspections annuelles à l'adresse www.cpab.crc.ca.)

D'après nous, pour favoriser l'amélioration continue de la qualité globale de l'audit, la mise en œuvre de processus et de procédures de contrôle efficaces au sein des cabinets et dans le cadre des missions revêt une importance fondamentale. Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport 2017 sur les inspections des Quatre Grands, nous modifions notre stratégie d'inspection pour les Quatre Grands cabinets au cours du cycle d'inspection de 2018 en y intégrant des revues opérationnelles portant sur l'efficacité de la structure des cabinets, l'attribution des responsabilités, les processus de gestion de la qualité et la culture organisationnelle. Un certain nombre de dossiers de mission seront sélectionnés précisément aux fins de la validation de nos constatations à l'égard des processus de gestion de la qualité des cabinets. Nous continuerons de procéder à des inspections de dossiers fondées sur les risques, selon les besoins. C'est à compter de 2019 que nous prévoyons appliquer le nouveau modèle aux dix autres cabinets inspectés annuellement. Comme toujours lorsqu'il s'agit de procéder à des changements, nous savons que nous ferons des apprentissages en cours de route et que nous aurons alors l'occasion d'élaborer davantage et de perfectionner la méthode que nous proposons pour les prochains cycles d'inspection.

L'examen de la pratique de l'audit en pays étranger demeure une source de préoccupations. Comme il a été mentionné l'année dernière, le CCRC a proposé aux autorités canadiennes en valeurs mobilières concernées des mesures réglementaires visant à lui permettre d'accéder à l'information et aux dossiers de travail, de façon à pouvoir s'acquitter de ses responsabilités. (Pour obtenir la liste des pays où le CCRC n'a pas accès aux dossiers, consultez notre site Internet www.cpab-crc.ca, à la page « Information par sujet – Pratique de l'audit en pays étranger ».) Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) examinent actuellement les réponses obtenues à leur document de consultation afin de définir les prochaines mesures à prendre. C'est avec beaucoup d'intérêt que le CCRC attend les propositions des ACVM à cet égard.

Pour mener à bien sa stratégie, le CCRC, en plus de participer aux activités de réglementation au Canada, intervient activement sur des questions relatives à la pratique de l'audit et à la politique en matière d'audit à l'échelle internationale, grâce aux rôles de premier plan qu'il joue au sein de l'IFIAR. J'ai été président de cet organisme en 2017 et, pendant cette période, j'ai pu assister à la création d'un secrétariat permanent et d'un conseil d'administration, ainsi qu'à l'élaboration du premier plan stratégique de l'IFIAR; mon mandat prendra fin en 2019. L'exercice de tels rôles nous permet de contribuer positivement à la qualité de l'audit, au pays et à l'étranger.



Pour alimenter le débat sur la qualité de l'audit à l'échelle nationale, en 2017, dans le cadre de notre stratégie relative à l'engagement des parties prenantes, nous avons poursuivi nos échanges avec les comités d'audit en nous concentrant sur les émetteurs assujettis de moyenne capitalisation (100 millions de dollars à 500 millions de dollars). Dans le cadre de notre série de forums sectoriels, nous avons organisé trois séances à l'intention de membres de comités d'audit dans les secteurs minier et pétrogazier, une séance concernant les émetteurs assujettis à moyenne capitalisation boursière, une séance pour le secteur de l'immobilier et deux séances pour le secteur des institutions financières, donnant ainsi aux membres de comité d'audit l'occasion d'échanger sur des enjeux et des questions touchant plus particulièrement ces secteurs. Nous avons rédigé et diffusé des documents de leadership éclairé à l'appui de ces travaux.

Le CCRC a également mis davantage l'accent sur l'utilisation des IQA en tant que mesures quantitatives du processus d'audit en 2017, de même que sur les avantages s'y rattachant. Ces indicateurs, qui viennent s'ajouter à notre stratégie d'inspection en évolution, devraient influencer de façon positive sur la qualité de l'audit. Nous encourageons les comités d'audit, la direction et les cabinets d'audit à continuer d'explorer les possibilités de les intégrer à leurs processus d'audit. Le CCRC a lancé en 2016 un projet pilote sur les indicateurs de la qualité de l'audit auquel ont participé des présidents de comité d'audit et leur équipe de direction. Au cours de la première année de ce projet pilote, les participants ont été invités à sélectionner un certain nombre d'indicateurs (de 5 à 10) touchant l'exécution de l'audit, le cabinet, la direction, l'équipe de mission et le service à la clientèle. Une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de la direction, des comités d'audit et des cabinets d'audit en ce qui a trait à la qualité de l'audit ainsi que le rehaussement des connaissances de l'ensemble des membres du comité d'audit et le renforcement de leur engagement envers le processus d'audit comptent parmi les premiers avantages découlant de l'utilisation de tels indicateurs. Le CCRC est d'avis que les indicateurs de la qualité de l'audit constituent pour les comités d'audit un outil qui favorise l'élargissement et l'approfondissement des échanges relatifs à la qualité de l'audit, et il soutient les efforts de sensibilisation, les échanges et les initiatives de collaboration à cet égard, dans une optique d'établissement de bonnes pratiques. Pour favoriser les progrès en ce sens, le CCRC a donné le feu vert à la poursuite du projet pilote en 2017, encourageant les émetteurs assujettis canadiens et les membres de leur comité d'audit à s'engager dans les échanges s'y rapportant.

Une des priorités du CCRC est d'investir dans les membres de son personnel. Notre efficacité à titre d'organisme de réglementation passe par le développement continu de nos aptitudes et de nos compétences pour les aligner sur notre stratégie, tout en tenant compte des faits nouveaux dans le domaine de l'audit. Nos principales initiatives en 2017 ont été d'améliorer notre système de gestion de la performance, d'accroître nos communications auprès de notre personnel, de multiplier les initiatives visant à susciter leur engagement, et d'investir dans un programme de perfectionnement étoffé. Plus particulièrement, l'arrivée de nouvelles recrues au cours de l'année nous a permis d'acquérir de nouvelles compétences techniques qui correspondent à l'évolution des normes et de la technologie, ainsi que de nouvelles connaissances à l'égard des systèmes d'affaires. Notre programme de recrutement a contribué à solidifier notre éventail de compétences, ce qu'il continuera de faire, tout en élargissant nos perspectives d'affaires.

La fonction Gestion des risques du CCRC a continué de relever de façon proactive les facteurs de risque qui ont une incidence sur son organisation et les marchés financiers en général, et de prendre les mesures qui s'imposent. Les risques ne sont pas statiques, et les défis que doivent relever les auditeurs, l'évolution des réalités économiques et le rythme rapide de l'innovation exigent que nous renforçons notre capacité à relever et à atténuer les risques qui pourraient ébranler la confiance des investisseurs. Parmi les travaux réalisés en 2017, mentionnons l'élaboration d'une approche élargie en matière de gestion des risques d'entreprise pour ramener les risques stratégiques à un niveau résiduel acceptable.

L'année 2017 est la deuxième année d'application de notre plan stratégique triennal (accessible sur notre site Internet www.cpab-ccrc.ca). En 2018, nous continuerons de nous concentrer sur les initiatives à l'appui de la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

1. Bâtir une équipe très performante
2. Ancrer davantage l'évaluation et l'atténuation des risques dans la culture du CCRC
3. Continuer de perfectionner les inspections

4. Produire de l'information de leadership éclairé pratique et pertinente
5. Mieux faire connaître et comprendre les questions relatives à la qualité de l'audit à l'ensemble des parties prenantes

Tandis que nous mettons en œuvre des initiatives à l'appui de ces travaux et de notre mandat global consistant à renforcer la confiance du public investisseur dans nos marchés financiers, nous continuerons de nous concentrer sur la gestion de notre structure de coûts en accordant toute l'attention voulue à la limitation des coûts et à l'amélioration de la productivité. En 2017, le conseil d'administration a notamment approuvé la modification du modèle de financement du CCRC à la suite de vastes consultations auprès des parties prenantes. Ce nouveau modèle, qui repose sur les honoraires d'audit communiqués dans SEDAR (y compris les honoraires d'audit versés par les émetteurs assujettis qui sont des multinationales), favorise la transparence et l'équité des cotisations pour tous les émetteurs assujettis et permet de mieux tenir compte de la nature actuelle des sociétés canadiennes, qui étendent leurs activités de plus en plus à l'étranger. Dans l'ensemble, nous croyons que notre nouveau modèle de financement sera rentable et fiable, tout en permettant au CCRC d'assurer le financement adéquat et durable de ses activités, de remplir son mandat et de promouvoir la confiance envers l'information financière communiquée par les sociétés canadiennes. Le déploiement du nouveau modèle commencera en 2018 et il sera mis en œuvre à l'exercice 2019.

J'ai terminé mon mandat à titre de directeur général du CCRC à la fin de février 2018. J'ai eu le plaisir de diriger une équipe de professionnels très performants qui ont joué un rôle de premier plan dans la mise en place de mesures d'améliorations de la qualité des audits réalisés par les sociétés ouvertes du Canada. Je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration du CCRC pour leur soutien au fil des ans, pour leur contribution à nos avancements et pour leur dévouement à l'égard de la qualité de l'audit. Je souhaite à l'organisme que ses importants travaux de surveillance de l'audit continuent d'être couronnés de succès.

Le directeur général,



Brian Hunt, FCPA, FCA, IAS.A

Rapport de gestion

Résultat des activités, perspectives, principaux risques et incertitudes

La présente section constitue l'analyse du résultat des activités du CCRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Elle inclut également les perspectives pour 2018 ainsi que les principaux risques et principales incertitudes susceptibles d'avoir des répercussions sur l'organisme.

Aperçu

Le CCRC est une organisation indépendante à but non lucratif sans capital-actions, constituée en vertu du droit fédéral. Depuis sa constitution en 2003, le CCRC a comme vision de contribuer à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière publiée par les sociétés ouvertes au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le Règlement 52-108 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières exige que les auditeurs des états financiers des émetteurs assujettis canadiens soient membres en règle du CCRC. Au 31 décembre 2017, 286 cabinets d'audit étaient inscrits auprès du CCRC. Vingt et un nouveaux cabinets (la plupart établis à l'étranger) se sont inscrits et 15 cabinets ont volontairement mis fin à leur inscription.

Le CCRC s'acquitte de son mandat par l'inspection, directe ou en collaboration avec d'autres organismes de réglementation canadiens ou étrangers, des cabinets dont il assure la surveillance. Il mène aussi d'autres activités à l'appui de son mandat, comme la présentation de commentaires sur les normes comptables et les normes d'audit touchant de près la qualité de l'audit, la participation à des activités internationales sur l'amélioration de la qualité de l'audit en traitant avec des réseaux internationaux de cabinets d'audit, et le rapprochement avec les diverses parties prenantes du processus d'audit, notamment les comités d'audit et les investisseurs.

Lorsqu'il inspecte un cabinet d'audit participant, le CCRC examine à la fois les éléments de son système de contrôle qualité et un échantillon de ses dossiers de travail correspondant aux émetteurs assujettis sélectionnés. La méthodologie fondée sur les risques que le CCRC utilise pour sélectionner les dossiers à inspecter (et les diverses sections de ceux-ci) ne vise pas à obtenir un échantillon représentatif des travaux d'audit qu'un cabinet réalise. Le CCRC oriente plutôt sa sélection en fonction des aspects de l'audit présentant un risque élevé pour les sociétés ouvertes les plus complexes ou selon les secteurs à l'égard desquels le cabinet semble avoir une expertise limitée, ce qui augmente la probabilité de détecter des problèmes liés à la qualité de l'audit. Nos inspections ne portent pas sur tous les aspects de chacun des dossiers d'audit et ne sont pas conçues pour cibler les aspects où les auditeurs ont accompli un travail conforme ou supérieur aux normes. Les résultats ne doivent pas être extrapolés à l'ensemble de la population faisant l'objet de l'audit, mais doivent plutôt être considérés comme une indication de la façon dont les cabinets gèrent les aspects les plus difficiles.

Le CCRC transmet aux cabinets inspectés un rapport qui porte à la fois sur des missions individuelles et sur l'ensemble de leur travail. Ce rapport contient des recommandations axées sur le traitement des déficiences relatives à la réalisation de leurs missions qui proviennent de processus systémiques à l'échelle du cabinet ou qui sont directement issues des dossiers de mission ayant été inspectés. Des déficiences touchant d'autres éléments du système de contrôle qualité peuvent aussi faire l'objet de recommandations. Dans chaque rapport d'inspection, le CCRC énonce ses principales recommandations qui, une fois mises en œuvre, devraient avoir selon lui la plus grande incidence sur l'amélioration de la qualité de l'audit. Il est important de souligner que les recommandations du CCRC ne sont pas que de simples suggestions, mais bien des mesures que le cabinet d'audit concerné doit obligatoirement mettre en œuvre dans les 180 jours suivant la date du rapport d'inspection. Lorsqu'il s'agit de constatations plus graves, cette échéance peut toutefois être beaucoup plus rapprochée. C'est surtout le cas lorsque les états financiers risquent de devoir être retraités.

En 2017, le CCRC a inspecté au total 45 cabinets (45 en 2016) et 154 dossiers de mission (167 en 2016). Dans les 14 cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle, le CCRC a inspecté 128 dossiers (135 en 2016), 15 de ces dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes (24 en 2016). En outre, le CCRC a inspecté 26 dossiers dans 31 autres cabinets (32 dossiers dans 31 cabinets en 2016), et 13 dossiers ont fait l'objet de constatations importantes (19 en 2016).

La majorité des constatations importantes du CCRC en 2017 a nécessité la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires de la part des cabinets d'audit afin de vérifier qu'aucun retraitement des états financiers lié à une erreur significative n'était nécessaire. Les autres constatations ont nécessité des ajouts considérables au dossier d'audit afin de démontrer que le cabinet avait obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble important d'opérations. La mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires a mené à trois retraitements, représentant 2 % des dossiers inspectés (comparativement à quatre retraitements, représentant 2 % des dossiers inspectés en 2016).

En 2011, le CCRC a imposé aux Quatre Grands cabinets d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action prenant en compte les questions qu'il jugeait les plus préoccupantes et visant l'amélioration systématique, dans l'ensemble, de la qualité de l'audit. Dans une large mesure, ces plans d'action ont abouti à des améliorations mesurables à l'échelle des quatre cabinets. Plus particulièrement, en 2016, le CCRC a demandé aux cabinets de réviser leurs lignes directrices et leurs méthodes pour régler les problèmes systémiques, d'identifier et d'évaluer leurs contrôles clés entourant la qualité, et de faire en sorte que leur processus d'escalade des problèmes permette de gérer efficacement les risques et de les atténuer. Des progrès à cet égard ont été accomplis au cours de la dernière année.

En 2017, nous avons demandé aux cabinets d'identifier et d'analyser leurs principaux risques d'altération de la qualité ainsi que les processus et contrôles dont ils se sont dotés (flux des travaux et surveillance de celui-ci) pour favoriser l'exécution d'audits de grande qualité, de façon à ce que nous puissions mieux cerner les lacunes susceptibles de contribuer à la persistance des constatations importantes. En 2018, nous entendons perfectionner notre méthode d'inspection pour les Quatre Grands cabinets en y intégrant des revues opérationnelles portant sur l'efficacité de la structure des cabinets, l'attribution des responsabilités, les processus de gestion de la qualité et la culture organisationnelle.

Pour les autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle, en plus de la mise en œuvre de procédures visant à déterminer si un retraitement est nécessaire, le CCRC a exigé les mesures suivantes :

- Réaliser une analyse approfondie des causes fondamentales de nos constatations.
- Élaborer des plans d'action permettant de répondre aux conclusions de l'analyse des causes fondamentales ou améliorer les plans d'action actuels.
- Effectuer un suivi régulier des résultats des plans d'action et, s'il y a lieu, mettre en œuvre des mesures correctrices.
- Offrir des activités de formation ciblées sur les normes comptables et les normes d'audit, selon les besoins.
- Accroître les ressources requises dans le cadre de la gestion des profils de risque des clients.

Le défaut de mettre en œuvre les recommandations du CCRC à sa satisfaction dans les délais prescrits donne lieu à l'application de mesures disciplinaires à l'encontre du cabinet d'audit fautif. Des mesures disciplinaires peuvent aussi être prises lorsque le CCRC considère que la qualité des travaux d'audit d'un cabinet est à ce point inférieure aux normes qu'il en découle un risque pour le public investisseur¹.

1) Si, à la suite d'une inspection ou d'une enquête, le CCRC considère qu'une violation aux termes de la règle 103(hh) du CCRC a été commise, il peut transmettre au cabinet d'audit en cause un avis l'informant qu'il entend lui imposer les mesures disciplinaires faisant l'objet d'une ou de plusieurs des recommandations énoncées aux règles 601 a) à 601 k) du CCRC.

Le CCRC a le pouvoir d'imposer des mesures disciplinaires de trois ordres différents, à savoir : des exigences, des restrictions et des sanctions. En règle générale, dans le cas d'un cabinet qui est visé pour la première fois par une mesure disciplinaire, le CCRC commence par lui imposer des exigences :

- L'imposition d'exigences suppose généralement que le CCRC exige du cabinet qu'il adopte certaines mesures ou qu'il modifie ses pratiques d'audit, dans une optique d'amélioration de la qualité de l'audit. En général, ces exigences ne sont pas communiquées en dehors du CCRC et du cabinet d'audit en cause, à moins que le Règlement 52-108 n'exige que les commissions de valeurs mobilières en soient informées. Si une inspection de suivi effectuée auprès d'un cabinet d'audit visé par des exigences révèle que celui-ci n'a pas fait de progrès sur le plan de la qualité de l'audit, ou si le CCRC considère que la piètre performance du cabinet ou le degré de gravité de ses lacunes en matière de qualité de l'audit le justifie, il peut lui imposer des restrictions.
- Les restrictions imposées par le CCRC ont pour effet de limiter d'une manière ou d'une autre le cabinet d'audit dans ses pratiques professionnelles. Dans ce cas, le CCRC en avise tout particulièrement les commissions de valeurs mobilières, en plus de transmettre les informations prescrites par le Règlement 52-108, le cas échéant. S'il s'avère que le cabinet d'audit visé par des mesures disciplinaires accuse toujours un retard au chapitre de l'amélioration de la qualité de l'audit, ou s'il affiche au départ un comportement inacceptable, le CCRC peut être amené à lui imposer des sanctions.
- De telles sanctions peuvent avoir pour effet de restreindre considérablement les pratiques professionnelles du cabinet d'audit et de le contraindre à en informer le comité d'audit de ses clients qui sont émetteurs assujettis. Le CCRC doit également en informer les commissions de valeurs mobilières.

En date du 31 décembre 2017, le CCRC a imposé des exigences à six cabinets (neuf en 2016), tandis que quatre autres ont fait l'objet de restrictions (trois en 2016). Le CCRC a effectué une gestion active des mesures disciplinaires en 2017 afin de traiter les questions relatives à la qualité de l'audit. Dans le cas des dix cabinets qui se sont vu imposer des exigences ou des restrictions, le CCRC a :

- limité l'acceptation de nouveaux émetteurs assujettis en ce qui concerne dix cabinets;
- exigé de certains cabinets qu'ils réalisent de meilleures revues de contrôle qualité ou des revues en cours de travail;
- exigé de certains cabinets qu'ils entreprennent des formations additionnelles concernant des sujets précis en audit ou en comptabilité;
- exigé de certains cabinets qu'ils mettent en place des plans d'action pour améliorer la qualité de l'audit et envisagent d'engager d'autres ressources;
- imposé une pénalité monétaire à certains cabinets pour le recouvrement des frais engagés par le CCRC pour le suivi des exigences approuvées.

Un cabinet participant peut déposer une demande de révision dans les trois contextes suivants : 1) le conseil d'administration souhaite rendre publiques les faiblesses, déficiences et recommandations relatives au système de contrôle qualité ou bien des déficiences touchant des missions particulières qui n'ont pas été traitées ou corrigées à sa satisfaction; 2) le conseil d'administration recommande l'imposition d'exigences, de restrictions et de sanctions dans un cas de violation; 3) quand des enquêtes se rapportent au rejet par le conseil d'administration d'une demande d'adhésion.

Des enquêtes peuvent avoir lieu lorsque le conseil d'administration considère qu'une violation peut s'être produite et qu'il souhaite recueillir des informations et obtenir la coopération du cabinet d'audit participant à l'égard de ces questions.

Aucune procédure de révision ou d'enquête ni aucune autre procédure n'ont été menées en 2017.

Résultat des activités

Produits

Le CCRC tire ses produits des émetteurs assujettis canadiens. Chaque année, le CCRC perçoit une cotisation des cabinets d'audit inscrits qu'ils facturent à leur tour à leurs clients émetteurs assujettis. Ces cotisations servent à recouvrer les frais d'exploitation annuels du CCRC et à constituer une réserve suffisante pour parer aux éventualités. En 2017, le montant de base des cotisations s'est établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chacun des cabinets participants, canadiens ou étrangers, par les émetteurs assujettis, sous réserve d'une cotisation minimale de 1 000 \$. En 2017, 170 cabinets (184 en 2016) ont payé la cotisation minimale.

La seule exception au paiement obligatoire de la cotisation concerne les cabinets de certains pays étrangers dont les organismes de surveillance réglementaire de l'audit ont conclu un accord de partage d'information avec le CCRC. Les émetteurs assujettis concernés doivent payer l'équivalent de 0,2 % des honoraires d'audit versés aux cabinets. Les cotisations sont demeurées au même taux qu'en 2016.

En 2017, les produits tirés des cotisations du CCRC ont totalisé 16,3 millions de dollars, comparativement à 16,6 millions de dollars en 2016. La diminution de 1,8 % est attribuable à une légère baisse des revenus d'audit déclarés par les cabinets d'audit participants.

Charges d'exploitation

Les charges de personnel associées au personnel administratif et au personnel d'inspection constituent la part la plus importante des charges du CCRC. Elles se sont élevées à 11,3 millions de dollars, soit 70 % des charges totales de 16,1 millions de dollars pour l'exercice 2017 (11,9 millions de dollars, soit 73 %, pour l'exercice 2016).

Si l'on exclut les charges de personnel, les charges d'exploitation ont augmenté d'environ 9 %, passant de 4,4 millions de dollars en 2016 à 4,8 millions de dollars en 2017. L'augmentation a été principalement attribuable à une hausse de la rémunération des administrateurs en raison du nombre plus élevé de rencontres ayant eu lieu au cours de l'exercice en ce qui concerne le recrutement du directeur général, à une augmentation des activités de sensibilisation liées à l'édition 2017 du Symposium sur la qualité de l'audit et à une augmentation des honoraires professionnels associée aux coûts de recrutement.

Globalement, les charges d'exploitation ont atteint près de 16,1 millions de dollars (16,3 millions de dollars en 2016), ce qui représente une diminution de 0,2 million de dollars ou 1,2 % par rapport à 2016. Pour l'exercice 2017, 69 % des charges d'exploitation étaient liées, directement ou indirectement, aux activités d'inspection (70 % en 2016). En dehors de ses employés à temps plein, le CCRC a conclu trois contrats pour la prestation occasionnelle de services d'inspection et de revue des provisions techniques.

En 2017, les montants associés à ces contrats ont été comptabilisés dans les charges de personnel. Les charges de personnel par catégorie se répartissent ainsi :

En millions de dollars	2017	2016	2017	2016
	Charges de personnel	Charges de personnel	Nombre d'employés	Nombre d'employés
Cadres	2,7	2,3	6	5
Personnel d'inspection	6,6	7,11	28	32
Autre personnel professionnel	1,6	1,27	10	9
Personnel administratif	0,6	0,62	5	5
Restructuration	(0,2)	0,6	-	-
	11,3	11,9	49	51

La diminution de 0,5 million de dollars correspond aux mouvements dans la composition de notre personnel d'inspection et représente le décalage entre le moment où des employés ont quitté leur emploi et le recrutement de nouveaux employés. L'excédent des produits sur les charges s'élève à 0,24 million de dollars pour l'exercice 2017, comparativement à un excédent de 0,31 million de dollars en 2016. Le CCRC dispose actuellement d'une réserve de 6,3 millions de dollars, ce qui permet de couvrir les charges d'exploitation pour environ cinq mois. Ce montant est conforme aux lignes directrices établies par le conseil d'administration en matière de réserve.

Informations sectorielles

Le CCRC a pour objectif d'améliorer la qualité de l'audit en collaboration avec les cabinets d'audit, la direction et les comités d'audit afin de renforcer la confiance du public à l'égard de l'information financière au Canada.

Notre stratégie actuelle s'appuie sur un rigoureux programme d'inspection annuelle, un dialogue proactif avec les principales parties prenantes, dont des autorités de réglementation et normalisateurs à l'échelle internationale, et des activités de leadership éclairé sur les questions touchant la qualité de l'audit. Non seulement grâce à l'inspection des cabinets d'audit, mais aussi par la mise en œuvre d'améliorations durables à l'égard du processus d'audit en général, le CCRC est ainsi en mesure de remplir son mandat réglementaire. Toutes les parties prenantes qui ont une incidence sur la qualité de l'audit ou y contribuent sont également concernées.

Il va sans dire que l'environnement actuel de l'audit est de plus en plus influencé par les courants internationaux. Un grand nombre de sociétés canadiennes ont intensifié leurs activités à l'étranger, ce qui oblige leurs auditeurs à s'appuyer sur les travaux des auditeurs de composantes situés dans des pays étrangers.

Compte tenu des défis que pose l'environnement actuel, la réalisation systématique d'audits de grande qualité requiert une approche exhaustive en matière de réglementation, dans le cadre de laquelle les inspections de dossiers et de cabinets d'audit sont renforcées par des échanges stratégiques efficaces entre les cabinets d'audit, la direction et les comités d'audit, au pays et à l'étranger. Par conséquent, nos principales activités sont réparties en trois secteurs stratégiques :

- Inspections : Comprennent les coûts liés à notre programme d'inspection de tous les cabinets participants.
- Activités de sensibilisation : Comprennent les coûts liés aux initiatives relatives à l'engagement des parties prenantes et aux projets de leadership éclairé.
- Activités internationales : Comprennent les coûts liés à nos activités de leadership au sein de l'IFIAR.

À l'exception des coûts liés aux salaires qui sont répartis en fonction de la meilleure estimation du temps consacré à ces activités, l'affectation des coûts entre les secteurs est fondée sur le montant réel des charges. La direction regroupe certains coûts à des fins d'analyse des informations sectorielles; il se peut que ces coûts ne correspondent pas aux montants qui figurent à l'état des résultats. Les coûts qui ne peuvent pas être affectés à un secteur en particulier sont considérés comme des frais généraux.

En milliers de dollars	Inspections		Activités de sensibilisation		Activités internationales		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Capital humain								
Salaires et coûts connexes*	9 132	9 559	1 226	964	230	262	10 588	10 785
Frais de déplacement	377	531	44	34	147	121	568	686
Activités de marché								
Engagement des parties prenantes	-	-	62	92	-	-	62	92
Leadership éclairé	-	-	61	99	-	-	61	99
Symposiums	-	-	176	20	-	-	176	20
Réunion de l'IFIAR sur la qualité de l'audit à l'échelle mondiale	-	-	-	-	60	-	60	-
Coûts d'exploitation								
Frais généraux et charges liées aux technologies de l'information	432	566	9	8	85	52	526	626
Charges d'exploitation totales	9 941	10 656	1 578	1 217	522	435	12 041	12 308
Frais généraux								
Salaires et coûts connexes							1 329	1 531
Frais de déplacement							93	88
Frais généraux et charges liées aux technologies de l'information							490	502
Frais d'occupation							708	697
Amortissement							362	336
Rémunération et dépenses des administrateurs							1 090	879
							16 113	16 341

* Les salaires et coûts connexes comprennent les charges de personnel, les coûts de formation et les coûts de recrutement.

Inspections

L'activité principale du CCRC est son programme d'inspection, qui l'a amené en 2017 à réaliser des travaux au Canada et dans des pays étrangers ciblés.

Activités de sensibilisation

En 2017, le CCRC a accru son engagement auprès des comités d'audit et dans les milieux financiers dans une optique d'amélioration de la qualité de l'audit.

En mai, nous avons tenu le quatrième symposium sur la qualité de l'audit ayant pour thème « Gagner la confiance des investisseurs », auquel ont pris part des administrateurs de sociétés, des organismes de réglementation, des normalisateurs, des représentants de cabinets comptables et d'autres organisations

professionnelles, des investisseurs et des universitaires. Le CCRC a également organisé sept forums sectoriels (comparativement à deux en 2016) à Vancouver, à Calgary, à Montréal et à Toronto, qui ont donné à des présidents de comité d'audit l'occasion de partager leurs meilleures pratiques et leurs défis. Nous nous sommes également réunis à plusieurs reprises avec des comités d'audit et présidents de comité d'audit, avons publié des documents traitant de questions auxquelles font face les comités d'audit de sociétés œuvrant dans des secteurs précis et avons poursuivi pour une deuxième année notre projet pilote sur les indicateurs de la qualité de l'audit avec le concours de 18 sociétés en 2017 (comparativement à 6 en 2016).

Activités internationales

Le CCRC est un membre actif de l'IFIAR. Le directeur général du CCRC en est actuellement le président, et des employés font partie d'un certain nombre de groupes de travail de l'IFIAR. En 2017, à Toronto, nous avons tenu les réunions du Groupe de travail mondial sur la qualité de l'audit et du conseil d'administration, auxquelles ont participé 40 organismes de réglementation et d'autres parties prenantes de partout dans le monde.

Flux de trésorerie et liquidités

En 2017, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie négatifs de 0,1 million de dollars (flux de trésorerie de 1,1 million de dollars en 2016). La diminution des flux de trésorerie est attribuable à la restructuration qui a eu lieu en 2016, à des investissements dans le perfectionnement du personnel et à des améliorations locatives au bureau de Vancouver. Au 31 décembre 2017, le CCRC présentait un important fonds de roulement d'environ 5,6 millions de dollars (5,2 millions de dollars en 2016).

La politique de placement du CCRC exige que les excédents de trésorerie dégagés occasionnellement soient utilisés conformément aux principes de saine gestion de placements. Ainsi, les placements sont toujours effectués de manière à répondre aux exigences en matière de sécurité, de rendement et de liquidité. Ces placements peuvent prendre la forme de bons du Trésor du gouvernement canadien, de billets à terme d'une banque à charte canadienne ou de certificats de dépôt de premier ordre dont l'échéance ne dépasse pas un an.

Rémunération des administrateurs et des cadres

Le CCRC s'efforce d'offrir à ses cadres une rémunération comparable à celle offerte par d'autres organismes similaires par leur mandat, leur taille et leur complexité. Chaque année, le CCRC évalue le marché en examinant les sondages sur la rémunération réalisés par CPA Canada et le Toronto Board of Trade. De plus, le CCRC participe et souscrit à l'enquête de Mercer (Canada) sur la rémunération dans le secteur des services professionnels. Il surveille également l'information comparative publiée par les commissions provinciales des valeurs mobilières. Mises ensemble, ces pratiques assurent que la rémunération continue d'être comparable et concurrentielle.

La rémunération des membres du conseil d'administration pour 2017 comprenait des jetons de présence de 1,1 million de dollars (0,9 million de dollars en 2016) en compensation de responsabilités en matière de gouvernance. Ces honoraires incluaient des provisions sur honoraires annuelles de 175 000 \$ pour le président du conseil d'administration en vigueur le 1^{er} avril 2017, de 48 000 \$ pour tous les autres membres du conseil, et de 4 500 \$ supplémentaires pour les présidents de comités. Les jetons de présence aux réunions se sont élevés à 1 500 \$ pour chaque réunion du conseil d'administration ou d'un comité. Le président du conseil d'administration ne reçoit aucun jeton de présence aux réunions.

En 2017, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois (comparativement à cinq en 2016). Tous les administrateurs ont assisté à toutes ces réunions au cours de l'exercice, ainsi qu'à la séance de planification stratégique du conseil d'administration tenue en septembre, à l'exception d'un nouvel administrateur qui s'est joint au conseil d'administration en avril et a assisté à toutes les réunions subséquentes. Certains membres du conseil d'administration ont assisté à des réunions supplémentaires concernant le processus de recrutement au poste de directeur général.

La rémunération des cadres pour 2017, qui inclut tous les montants payés au directeur général, au chef des finances, à la vice-présidente, Inspections et aux trois vice-présidents régionaux, totalise 2,7 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2016 pour le directeur général, le chef des finances et les trois autres cadres les mieux payés). Ce montant comprend les salaires, les primes à recevoir, les cotisations patronales versées au Régime enregistré d'épargne-retraite des employés et les avantages sociaux payés par le CCRC au nom de son personnel.

Perspectives pour 2018

Le CCRC a réalisé des progrès considérables et a accru ses initiatives relatives à l'engagement des parties prenantes afin de mieux les sensibiliser aux questions touchant la qualité de l'audit.

Le plan stratégique 2016-2018 du CCRC vise à tirer parti de ces progrès pour accroître davantage l'efficacité de l'organisme. Plus particulièrement, le CCRC cherche à répondre aux obstacles les plus systémiques à la qualité de l'audit afin de favoriser la réalisation durable d'audits de grande qualité. Pour ce faire, il se concentre sur les cinq impératifs stratégiques suivants :

1. Bâtir une équipe très performante
2. Ancrer davantage l'évaluation et l'atténuation des risques dans la culture du CCRC
3. Continuer de perfectionner les inspections
4. Produire de l'information de leadership éclairé pratique et pertinente
5. Mieux faire connaître et comprendre les questions relatives à la qualité de l'audit à l'ensemble des parties prenantes

Le CCRC continuera d'accorder la priorité au perfectionnement des membres de son personnel et de participer activement aux discussions concernant les questions relatives à la qualité de l'audit et à la politique en matière d'audit à l'échelle nationale et internationale, grâce notamment à sa position de leader au sein de l'IFIAR. Les initiatives précises et les mesures prévues sont présentées dans le plan stratégique du CCRC, qui est accessible à l'adresse www.cpab-ccrc.ca.


Principaux risques et incertitudes

Les plus grandes forces du CCRC résident dans son capital humain et sa réputation d'organisme de réglementation efficace. Les risques liés au contexte économique, au capital humain, aux technologies et au cadre juridique sont des risques importants qui pourraient avoir des répercussions majeures sur la mission et la vision du CCRC, ainsi que sur ses facteurs clés de succès.

Le climat actuel d'incertitude économique augmente les risques liés aux manquements des émetteurs assujettis en matière de gouvernance, d'information financière et d'audit. Ces facteurs peuvent entraîner un risque de perte de confiance envers le CCRC. Le CCRC gère ses risques au moyen d'un programme d'analyse des risques rigoureux lui permettant d'affecter les ressources appropriées à son programme d'inspection et d'en établir les priorités.

Les risques liés au capital humain comprennent la pénurie de personnel suffisamment expérimenté et compétent. Le CCRC assure la gestion de ces risques en s'efforçant d'être un employeur de choix aux yeux des candidats les plus qualifiés.

Sur le plan technologique, la sécurité des données reste une préoccupation majeure. En outre, les éléments suivants sont vitaux pour permettre au CCRC d'accomplir son mandat : la conception, la gestion et la sécurité des bases de données; le développement et le soutien technique du système d'inscription informatisé des cabinets participants; et la connectivité nécessaire pour l'accès à Internet, à l'extranet utilisé par les organismes de réglementation provinciaux ainsi qu'à l'intranet et les autres services utilisés à distance. Le CCRC répond à ce risque par divers moyens, notamment en utilisant deux pare-feu, en demandant régulièrement à des tiers de soumettre les contrôles de son infrastructure et de ses



applications à des tests d'intrusion et à des évaluations de la sécurité, en équipant tous ses ordinateurs portables et ses téléphones intelligents d'outils de cryptage de disques durs et de localisation GPS, en surveillant tous ses sites de façon à en maximiser la disponibilité, en utilisant les systèmes KACE pour la gestion de ses ordinateurs portables et de ses serveurs afin d'assurer le déploiement hebdomadaire de tous les correctifs essentiels, et en maintenant des installations hors site pour la reprise des activités en cas de sinistre et pour la gestion des sauvegardes.

Les risques juridiques incluent les effets de toute législation qui ne soutiendrait pas le CCRC dans l'accomplissement de son mandat. Le CCRC poursuit ses démarches auprès de certaines autorités pour obtenir des changements législatifs visant à renforcer ses travaux à titre d'organisme indépendant de réglementation de l'audit.

Le CCRC travaille sans relâche pour atténuer les risques. En 2017, l'organisme a renforcé ses capacités d'évaluation des risques et a continué d'appliquer un processus rigoureux d'analyse des risques pour identifier les cabinets et les missions d'audit présentant les risques les plus élevés. Le CCRC a mis au point un plan de gestion des risques qui englobe l'ensemble de ses activités. Le conseil d'administration supervise ce plan, qui est revu de près par son comité d'audit et de gestion des risques. Chaque année, le CCRC réexamine et actualise son plan de façon proactive. En fonction des risques relevés, il élabore et met en œuvre des stratégies d'atténuation.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCRC POUR 2018

ÉTAT DES RÉSULTATS

(NON AUDITÉ)

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2017 RÉELS	2017 BUDGÉTÉS	2018 BUDGÉTÉS
PRODUITS			
Frais et cotisations	16 284 \$	16 413 \$	16 560 \$
Produits financiers	65	40	60
	<hr/> 16 349	<hr/> 16 453	<hr/> 16 620
CHARGES			
Charges de personnel	11 336	11 663	11 997
Rémunération et dépenses des administrateurs	1 090	955	930
Frais de déplacement	671	788	849
Frais d'occupation	708	722	742
Frais d'administration et frais généraux	855	816	941
Activités de sensibilisation	297	345	301
Formation continue	227	250	240
Assurance	143	143	143
Services professionnels	354	272	193
Services juridiques	70	114	80
Amortissement des immobilisations corporelles	362	385	385
	<hr/> 16 113	<hr/> 16 453	<hr/> 16 801
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'EXERCICE	<hr/> 236 \$	<hr/> - \$	<hr/> (181) \$

Commentaire sur le budget de fonctionnement du CCRC pour 2018

Pour 2018, le budget prévoit des produits de 16,6 millions de dollars pour couvrir les charges d'exploitation, comparativement à des produits réels de 16,3 millions de dollars et à des produits budgétés de 16,5 millions de dollars en 2017. Avec une légère augmentation de 1,5 %, les produits correspondront à peu près à ceux de 2017, et il en résultera une situation de perte d'exploitation de 0,2 million de dollars pour 2018. Le CCRC tire ses produits des émetteurs assujettis canadiens. Chaque année, le CCRC perçoit une cotisation des cabinets d'audit inscrits qu'ils facturent à leur tour à leurs clients émetteurs assujettis. Ces cotisations servent à recouvrer les frais d'exploitation annuels du CCRC et à constituer une réserve suffisante pour parer aux éventualités. En 2017, le taux de base des cotisations était établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet participant, canadien ou étranger, par ses clients émetteurs assujettis. Ce montant restera inchangé en 2018.

Le budget du CCRC pour 2018 prévoit des charges d'exploitation de 16,8 millions de dollars. Ce montant représente une augmentation de 4 % de nos charges d'exploitation, comparativement aux charges d'exploitation réelles pour 2017, et est principalement imputable à l'augmentation des frais de déplacement, des investissements continus dans les nouvelles technologies et des charges de personnel. Il n'y a pas d'autres variations importantes des charges dans le budget de 2018 par rapport aux charges réelles et aux charges budgétées pour 2017.

Le CCRC prévoit engager en 2018 des dépenses en immobilisations d'environ 0,2 million de dollars pour la modernisation de son infrastructure informatique et la mise en œuvre de la première étape d'un programme de remplacement du mobilier de bureau à long terme.

Dans l'ensemble, le budget de fonctionnement de 2018 indique que le CCRC enregistrera un déficit de 0,2 million de dollars, de sorte qu'il devrait inscrire un excédent d'actif net d'environ 6,2 millions de dollars à la fin de l'exercice 2018.

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers annuels et de toute l'information, financière ou autre, contenus dans le présent rapport annuel relève de la direction du CCRC.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, en se fondant sur ses meilleures estimations et son meilleur jugement en fonction de l'information disponible. Les principales méthodes comptables utilisées sont décrites à la note 2 des états financiers. L'information financière contenue dans le présent rapport est conforme à celle qui est présentée dans les états financiers.

Puisqu'il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et la fiabilité de l'information financière, elle a mis en place des systèmes de contrôle interne de procédures et de comptabilité visant à lui permettre de s'acquitter de cette responsabilité. Ces systèmes assurent aussi de façon raisonnable la protection des actifs contre toute perte ou toute utilisation non autorisée.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. C'est pourquoi il s'est doté d'un comité d'audit et de gestion des risques. Le comité d'audit et de gestion des risques a rencontré les auditeurs, en présence et en l'absence de la direction, afin d'examiner les activités de chacun ainsi que les états financiers.

Les membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit ont désigné le cabinet Fuller Landau SENCRL comme auditeurs du CCRC chargés d'exprimer une opinion quant à l'image fidèle donnée par les états financiers. Fuller Landau SENCRL a disposé d'un accès complet sans restriction aux membres du conseil d'administration et de la direction pour discuter des questions relatives à l'audit. Le comité d'audit et de gestion des risques procède chaque année à une évaluation officielle des travaux des auditeurs et transmet une recommandation au conseil d'administration qui formule à son tour, à l'intention des membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit, une recommandation quant au renouvellement du mandat des auditeurs pour la prochaine année.

Le directeur général,



Brian A. Hunt, FCPA, FCA, IAS.A

Le chef des finances,



Philippe Thieren, CPA, CA

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Fuller Landau LLP

**Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés**

Toronto (Ontario)
Le 20 février 2018

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre

	2017	2016
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 639 828 \$	2 367 570 \$
Placements (note 4)	4 311 362	5 007 786
Débiteurs	49 936	28 820
Taxes de vente à recevoir	41 509	45 074
Frais payés d'avance	188 486	183 873
	<hr/>	<hr/>
	7 231 121	7 633 123
Immobilisations corporelles (note 5)	1 244 872	1 308 585
	<hr/>	<hr/>
	8 475 993 \$	8 941 708 \$
	<hr/>	<hr/>
PASSIF		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 6)	1 691 612	2 470 897 \$
Incitatifs à la location, non amortis	462 830	385 503
	<hr/>	<hr/>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	1 244 872	1 308 585
Non affecté	5 076 679	4 776 723
	<hr/>	<hr/>
	6 321 551	6 085 308
	<hr/>	<hr/>
	8 475 993 \$	8 941 708 \$
	<hr/>	<hr/>

Voir les notes complémentaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



_____, administrateur
Nicholas Le Pan, président du conseil d'administration



_____, administrateur
Kenneth Crump

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercices clos les 31 décembre

			2017	2016
	<i>Investi en immobilisations corporelles</i>	<i>Non affecté</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Actif net au début de l'exercice	1 308 585 \$	4 776 723 \$	6 085 308 \$	5 770 443 \$
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	-	236 243	236 243	314 865
Acquisition d'immobilisations corporelles	298 178	(298 178)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(361 891)	361 891	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	1 244 872 \$	5 076 679 \$	6 321 551 \$	6 085 308 \$

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre

	2017	2016
PRODUITS		
Frais et cotisations (note 7)	16 283 940 \$	16 603 429 \$
Produits financiers	65 111	52 533
	<hr/>	<hr/>
	16 349 051 \$	16 655 962 \$
	<hr/>	<hr/>
CHARGES		
Charges de personnel	11 336 265	11 922 083
Rémunération et dépenses des administrateurs	1 089 894	878 424
Frais de déplacement	671 335	769 664
Frais d'occupation	708 156	697 230
Frais d'administration et frais généraux	854 432	876 237
Activités de sensibilisation	297 149	219 488
Formation continue	226 848	221 053
Assurance	142 634	143 210
Services professionnels	354 020	175 964
Services juridiques	70 184	101 416
Amortissement des immobilisations corporelles	361 891	336 328
	<hr/>	<hr/>
	16 112 808	16 341 097
	<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'EXERCICE	236 243 \$	314 865 \$
	<hr/>	<hr/>

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	236 243 \$	314 865 \$
Incitatifs à la location en espèces	114 900	-
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Profit à la vente d'immobilisations corporelles	(3 175)	(7 490)
Amortissement des immobilisations corporelles	361 891	336 328
Amortissement des incitatifs à la location	(37 573)	(44 146)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 9)	(805 025)	501 043
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(132 739)	1 100 600
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à court terme	(13 800 000)	(15 500 000)
Rachat de placements à court terme	14 500 000	14 900 000
Vente d'immobilisations corporelles	3 175	7 490
Acquisition d'immobilisations corporelles	(298 178)	(423 711)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	404 997	(1 016 221)
Trésorerie et équivalents de trésorerie générés au cours de l'exercice	272 258	84 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 367 570	2 283 191
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 639 828 \$	2 367 570 \$

Voir les notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2017 ET 31 DÉCEMBRE 2016

1. L'ORGANISATION

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes / Canadian Public Accountability Board (CCRC/CPAB) est une corporation sans capital-actions constituée sous le régime de la Loi sur les corporations canadiennes. En tant qu'organisation à but non lucratif, le CCRC est exempté d'impôt au Canada, en vertu de l'alinéa 149(1)(L) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La vision du CCRC consiste à contribuer à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le CCRC s'acquitte de sa mission principalement en établissant les exigences de participation des cabinets comptables assurant l'audit d'émetteurs assujettis au Canada et en mettant en œuvre un système efficace d'inspection de la qualité auprès des cabinets d'audit participants.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les certificats de placement garanti dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours, et dont le risque de changement de valeur est négligeable.

Comptabilisation des produits

Le CCRC perçoit deux types de frais auprès des cabinets comptables : des frais afférents à l'avis d'intention de participer exigés au moment d'une demande initiale de participation au programme, et une cotisation annuelle versée par les cabinets d'audit participants. Ces frais et cotisations servent à recouvrer les coûts engagés par le CCRC et à constituer un fonds de roulement pour parer aux éventualités.

Les frais afférents à l'avis d'intention de participer sont déterminés pour chaque cabinet selon le nombre de ses clients qui sont des émetteurs assujettis au moment de la demande. Ces frais sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le cabinet est inscrit et les frais sont payés.

Le montant de la cotisation annuelle est établi à partir des honoraires d'audit versés à un cabinet d'audit participant par ses clients émetteurs assujettis. Les cotisations sont facturées annuellement et comptabilisées comme produits pour l'exercice concerné. Pour 2017, le montant des cotisations a été établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet d'audit participant par ses clients qui sont des émetteurs assujettis, sous réserve d'un minimum de 1 000 \$. Pour les cabinets de certains pays étrangers, un taux de 0,2 % s'applique.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et réparti sur la durée de vie utile estimative des actifs, à partir de leur mise en service.

Les durées de vie utile sont estimées comme suit :

Équipement et mobilier de bureau	De 3 à 10 ans
Réseaux et infrastructure informatiques	De 4 à 5 ans
Logiciels	3 ans
Équipement informatique	2 ans
Améliorations locatives	Étalées sur la durée du contrat de location

Placements

Les placements sont acquis en vue d'être réalisés à court terme et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes, réalisés ou non réalisés, sont comptabilisés comme produits financiers au moment où ils surviennent. Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Contrats de location

Tous les contrats de location conclus par le CCRC sont des contrats de location-exploitation. Les incitatifs à la location reçus à la conclusion d'un contrat de location sont reportés et comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, sur l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants de produits et de charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES

Les actifs financiers du CCRC sont constitués de trésorerie et de certificats de placement garanti (CPG) à taux fixe émis par de grandes banques à charte canadiennes. Le coût de ces CPG additionné aux produits d'intérêts courus correspond approximativement à leur juste valeur. D'autres actifs et passifs financiers sont inscrits au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

La direction estime que le CCRC n'est exposé à aucun risque important de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

4. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de CPG à taux fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours. Les CPG dont l'échéance est de 12 mois ou moins à partir de la date de clôture de l'exercice sont classés à court terme.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
CPG	4 300 000 \$	5 000 000 \$
Intérêts courus	11 362	7 786
	<u>4 311 362 \$</u>	<u>5 007 786 \$</u>

Les taux d'intérêt des CPG varient de 0,70 % à 1,2 % (de 0,45 % à 0,70 % en 2016).

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, qui sont comptabilisées au coût :

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Montant net en 2017</i>	<i>Montant net en 2016</i>
Équipement et mobilier de bureau	726 125 \$	(628 471) \$	97 654 \$	120 103 \$
Réseaux et infrastructure informatiques	2 134 254	(1 776 992)	357 262	325 514
Logiciels	267 600	(229 803)	37 797	14 529
Équipement informatique	179 951	(145 070)	34 881	62 683
	3 307 930	(2 780 336)	527 594	522 829
Améliorations locatives	1 827 270	(1 109 992)	717 278	785 756
	5 135 200 \$	(3 890 328) \$	1 244 872 \$	1 308 585 \$

6. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et les charges à payer aux 31 décembre se présentent comme suit :

	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Dettes fournisseurs	13 789 \$	11 870 \$
Salaires et primes	1 616 533	2 058 500
Autres charges à payer	61 290	400 527
	1 691 612 \$	2 470 897 \$

7. PRODUITS

	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Cotisations annuelles	16 192 740 \$	16 429 439 \$
Frais afférents à l'Avis d'intention de participer	25 000	17 000
Autres produits	66 200	156 990
	16 283 940 \$	16 603 429 \$

8. FACILITÉ DE CRÉDIT BANCAIRE

Le CCRC dispose d'une facilité de crédit bancaire de 2 millions de dollars portant intérêt au taux préférentiel. Les montants dus en vertu de la facilité de crédit sont payables sur demande. Le CCRC n'a donné aucun actif en garantie de la facilité de crédit, et aucuns frais ne sont engagés tant qu'aucun prélèvement n'est effectué. Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, le montant dû en vertu de la facilité de crédit était de néant.

9. FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Débiteurs	(24 692) \$	117 719 \$
Taxes de vente à recevoir	3 565	(5 903)
Frais payés d'avance	(4 613)	13 804
Dettes fournisseurs et charges à payer	(779 285)	375 423
	<u>(805 025) \$</u>	<u>501 043 \$</u>

10. ENGAGEMENTS

Le CCRC a conclu en janvier 2017 un contrat de location pour son bureau de Vancouver. La durée du bail est de 10 ans et 4 mois, et le loyer annuel s'élève à environ 84 000 \$.

Pour son siège social situé à Toronto, le CCRC a conclu, en février 2013, un contrat de location de 11 ans et 6 mois. Aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'est liée au contrat de location. Le loyer annuel est d'environ 255 000 \$ pour la durée de celui-ci. La portion des coûts d'exploitation de l'immeuble assumée par le CCRC est estimée à 287 000 \$ par année.

Le CCRC a également conclu un contrat de location pour son bureau de Montréal en novembre 2013. La durée du bail pour le bureau de Montréal est de 72 mois, et le loyer annuel s'élève à environ 67 000 \$.

D'un an ou moins	705 385 \$
Plus d'un an à cinq ans	3 265 672
Plus de cinq ans	641 990
	<u>4 613 047 \$</u>

À propos du CCRC

Direction du CCRC

Brian A. Hunt
Directeur général

Brian a été un administrateur du CCRC de 2003 à 2009. Avant d'occuper son poste actuel, il était président-directeur général de CPA Ontario.

M. Jane Williamson
Vice-présidente, Inspections

Jane s'est jointe au CCRC en mars 2013. Auparavant, elle était vice-présidente du groupe Finances de Fairfax Financial Holdings Limited et associée responsable de la certification dans le secteur des services financiers chez PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Malcolm Gilmour
Vice-président régional, Inspections, Centre du Canada

Malcolm s'est joint au CCRC en mai 2008. Auparavant, il était associé délégué chez Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et s'occupait des questions d'assurance qualité.

Adrienne Jackson
Directrice principale, Communications

Adrienne s'est jointe au CCRC en 2013. Elle a dirigé les stratégies de communication à l'échelle nationale d'organisations des secteurs des services professionnels, des soins de santé, de l'immobilier, des technologies et du secteur public.

Jeremy Justin
Vice-président régional, Engagement des parties prenantes et leadership éclairé

Jeremy s'est joint au CCRC en mars 2009. Auparavant, il occupait un poste de directeur principal chez Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Michael Pacholek
Vice-président régional, Ouest du Canada

Mike s'est joint au CCRC en janvier 2017. Auparavant, il était associé de certification chez PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l. à Vancouver.

M. Philippe Thieren
Vice-président régional, Est du Canada et chef des finances

Philippe s'est joint au CCRC en février 2016. Auparavant, il était associé d'audit chez PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l., spécialisé dans les secteurs des services financiers, de l'assurance de dommages et de l'assurance vie.

Membres du conseil d'administration du CCRC

Nicholas Le Pan, président du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)

Ancien surintendant des institutions financières, Bureau du surintendant des institutions financières.

Jocelyn Proteau, vice-président²

Montréal (Québec)

Président du conseil des fiduciaires du Fonds de placement immobilier BTB; président du conseil d'administration de Quincaillerie Richelieu Inc.; administrateur de CO2 Solutions Inc. et de Familiprix Inc.; ancien président du conseil d'administration de la Standard Life du Canada; et ancien président du conseil d'administration et chef de la direction de la Fédération des caisses Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Ian Bourne²

Calgary (Alberta)

Président du conseil d'administration de Ballard Power Systems Inc.; administrateur et président du comité de gouvernance de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada; administrateur et président du comité des ressources humaines d'Hydro One Limited; et administrateur de Corporation Wajax.

Kenneth Crump¹

Vancouver (Colombie-Britannique)

Ancien président du conseil d'administration de Coast Wholesale Appliances Income Fund; ancien vice-président du conseil d'administration et président du comité des finances et de l'audit, Board of Community Living British Columbia; ancien président du conseil d'administration de Norsat International; chef de la direction des finances à la retraite de BC Telecom.

Julie Dickson²

Ottawa (Ontario)

Ancienne surintendante des institutions financières, Bureau du surintendant des institutions financières du Canada; membre du Conseil de stabilité financière à Bâle, en Suisse; ancienne administratrice de la Société d'assurance-dépôts du Canada, du Toronto Leadership Center; et ancien membre du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Guy Fréchette¹

Montréal (Québec)

Administrateur de sociétés; ancien vice-président du conseil d'administration, ancien membre du comité de direction et ancien associé directeur pour le Québec, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bruce C. Jenkins¹

Toronto (Ontario)

Ancien directeur général adjoint de Deloitte & Touche (Canada); ancien administrateur de CPA Canada; ancien président du conseil d'administration de CPA Ontario.

Sheryl Kennedy¹

Toronto (Ontario)

Présidente-directrice générale de Promontory Financial Group Canada, une société IBM; ancienne sous-gouverneure de la Banque du Canada.



Alice Laberge²

Vancouver (Colombie-Britannique)

Administratrice de la Banque Royale du Canada, de Nutrien Ltd., de Russel Metals Inc., de la British Columbia Cancer Foundation; ancienne présidente et chef de la direction de Fincentric Corporation.

Gary Porter²

Sidney (Colombie-Britannique)

Ancien administrateur et président du comité d'investissement du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario; ancien vice-président du conseil d'administration de CGA Canada; cofondateur à la retraite de Porter Héту International.

Benita M. Warmbold²

Toronto (Ontario)

Ancienne directrice générale principale et directrice financière de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada; administratrice de Methanex Corporation; administratrice et présidente du comité d'audit de SNC-Lavalin; administratrice et présidente du comité d'audit de Crestone Peak Resources; administratrice du Women's College Hospital; administratrice du conseil des fiduciaires de l'Université Queen's; présidente du conseil consultatif de l'école de commerce Smith (Université Queen's).

1) Membre du comité d'audit et de gestion des risques

2) Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance

Auditeur

Fuller Landau SENCRL
151, rue Bloor Ouest, 12^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Conseillers juridiques

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5300, Commerce Court Ouest 199, rue Bay
Toronto (Ontario) M5L 1B9

Coordonnées

Demandes d'informations générales

Téléphone : 416 913 8260 Sans frais : 1 877 520 8260 Téléc. : 416 850 9235
Courriel : info@cpab-ccrc.ca www.cpab-ccrc.ca

Centre du Canada
Conseil canadien sur la reddition de comptes
150, rue York, bureau 900
Toronto (Ontario) M5H 3S5 Canada
Téléphone : 416 913 8260

Est du Canada
Conseil canadien sur la reddition de comptes
1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2916
Montréal (Québec) H3B 2L3 Canada
Téléphone : 514 807 9267

Ouest du Canada
Conseil canadien sur la reddition de comptes
510, rue Burrard, bureau 1080
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3A8 Canada
Téléphone : 604 630 8260

Pour en savoir plus

Vous trouverez le rapport 2017 sur les inspections annuelles du CCRC, son rapport 2017 sur les Quatre Grands, des renseignements détaillés sur le protocole et d'autres publications sur notre site Internet, à l'adresse www.cpab-ccrc.ca.

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion : www.cpab-ccrc.ca>Liste de diffusion

Suivez-nous sur Twitter – [@CPAB_CCRC](https://twitter.com/CPAB_CCRC)

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source.

© CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2018. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

www.cpab-ccrc.ca / courriel : info@cpab-ccrc.ca

